

Département du Val d'Oise  
**COMMUNE DE SURVILLIERS****DELIBÉRATION N°43-2022****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS****L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre (27/09/2022)**Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, Maire.**

<b>Étaient</b>	Adeline ROLDAO-MARTINS	Didier WROBLEWSKI	Maryse GUILBERT	François VARLET
<b>Présents :</b>	Sandrine FILLASTRE	Fabrice LIEGAUX	Nadine RACAULT	Michel RAES
<b>(23)</b>	Eric GUEDON	Ahmed LAFRIZI	Marina CAMAGNA	Jean-Jacques BIZERAY
	Laurent CARLIER	Josette DAMBREVILLE	Eric SZWEC	Géraldine PEUCHET
	Sylvie DUPOUY	Amadou SENE	Annie PANNIER	Anthony ARCIERO
	Laëtitia ALAPHILIPPE	Daniel BENAGOU	Christine SEDE	Nelly GICQUEL
	Djey Di KAMARA			

**Absents représentés :** Mme RACAULT donne pouvoir à Mme FILLASTRE ; Mme DUPOUY donne pouvoir à Mme PEUCHET ; M. SENE donne pouvoir à M. LAFRIZI ; Mme GICQUEL donne pouvoir à M. ARCIERO**Absents non représentés :****Secrétaire de séance :** Géraldine PEUCHET**Réalisation d'un emprunt « Prêt à Impact Taux Fixe »**En vue de financer les opérations d'investissement inscrits au budget 2022, la commune de Survilliers souhaite contracter **un emprunt :**

<b>Montant</b>	<b>1.011.909,00 €</b>
<b>Durée</b>	20 ans (80 échéances)
<b>Taux fixe garanti</b>	<b>2,97 %</b>
<b>Profil d'amortissement</b>	Amortissement constant
<b>Echéances</b> (Périodicité des amortissements et des intérêts)	Trimestrielles
<b>Base de calcul</b>	<b>30/360</b>
<b>Echéances en amortissement</b>	12.648,86 €
<b>Echéances en intérêt</b>	Dégressivité trimestrielle
<b>Organisme bancaire</b>	Caisse d'Épargne
<b>Intérêts totaux dus en phase d'amortissement</b>	304.293,75 €
<b>Montant total à rembourser</b>	1.316.202,75 €
<b>Frais de gestion</b>	600 €

**Il est à noter que ce « Prêt à Impact » est un prêt :**

- Dont le taux d'intérêt effectif est indexé à la performance extra-financière de la collectivité qu'elle soit environnementale et/ou sociale
- Si la collectivité atteint ou dépasse les objectifs de performance sociales ou environnementales fixés par la CEIDF, elle bénéficiera d'une bonification de taux accordée sous forme de remboursement d'un trop perçu
- a contrario, si l'objectif fixé par la CEIDF n'est pas atteint, c'est le taux d'intérêt contractuel qui s'appliquera (sans pénalité et sans bonification)

## Les indicateurs de performance extra financière

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	
Réduction des passoires thermiques	Nombre de bâtiments d'une surface < 1 000 m <sup>2</sup> à réhabiliter annuellement
Mobilité décarbonée	Nombre de bornes de rechargement électrique en service sur la voirie publique
	% de véhicules "à faibles émissions" dans le parc de véhicules de la collectivité
Lutte contre le changement climatique	Energie renouvelable produite et/ou revendue (unité = MWh) par an
Protection de l'environnement	% de déchets recyclés et compostés par la collectivité ou son délégataire
	% de réduction globale des déchets à traiter à l'échelle de la collectivité

PERFORMANCE SOCIALE	
Thèmes	Indicateurs
Attractivité du territoire	% du budget alloué à la culture
	% du budget alloué au sport et à la jeunesse
Diversité RH	% de salariés en situation de handicap
	Parité Homme / Femme au sein des emplois fonctionnels des agents territoriaux
Mixité sociale	% de logements sociaux sur le territoire de la commune

**VU** le Code général des Collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** la proposition de la Caisse d'Epargne ;

**SUR LE RAPPORT** présenté par Madame Le Maire, et sur sa proposition de retenir le critère de performance sociale basée sur **l'attractivité du territoire dans le cadre de la politique publique de la jeunesse et du sport, à raison d'au moins 15% par an du budget principal de la commune, y étant consacré.**

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

- **DECIDE** que pour financer une partie des opérations d'investissement inscrits au budget 2022, la commune de Survilliers contracte auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France un emprunt de la somme de 1.011.909,00 EUROS :
  - **Durée** : 20 ans
  - **Taux fixe** : 2,97 % (base de calcul 30/360)
  - **Amortissement constant**
  - **Frais de dossier** : 600 euros.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat afférent.



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

**Adeline ROLDAO-MARTINS**

*A. ROLDAO . MARTINS*